

L'ÉCHO DES BOUQUINS

bulletin d'informations municipales

Bulletin N° 29 octobre 2013



Mot du maire	P1
Mot du maire suite	P2
Réfection route	P2
Relais service public	P3
Gens du voyage	P3
Gens du voyage	P4
OM	P4
OM	P5
Billet d'humeur	P6
Paratonnerre	P7
Natura 2000	P7
Carnet Bouquin	P8
Recensement	P8
Assainissement routier	P8
Recette	P8
Entretien ruisseaux	P8

Horaires

Ouverture mairie
Lundi : 8 h à 12h15
Jeudi : 8 h00 à 12 h

BREVES

Vendange

Début des vendanges à Buffard : 5 octobre 2013.

Captage d'eau potable

Modernisation de la télégestion de l'eau potable pour faire suite à la suppression du minitel. Contrôle consommation par acquisition du volume distribué au réservoir. Le résultat de cette mesure étant transmis à un prestataire de service internet via le réseau GSM.

Fontaine Saint-Hilaire

Un banc a été posé pour finir l'aménagement de la fontaine Saint-Hilaire.

Banc bord de Loue

Pour la deuxième fois des imbéciles ont jeté le banc dans la Loue. Le banc sera scellé.

Site internet sur Buffard

Dans le moteur de recherche GOOGLE inscrire : «Buffard »

Le mot du maire



L'été est enfin arrivé après un long hiver qui n'a même pas laissé sa place au printemps et nous avons de fait subi des pluies particulièrement fortes, abondantes. Dans quelle tendance pluvieuse ou été indien, s'inscrira l'automne ?

Un quart des élèves français expérimenteront les nouveaux rythmes scolaires dès septembre 2013. Buffard et Liesle font partie des 80 % de communes qui ont opté pour la prudence... Une large concertation auprès des parents, des enseignants, de tous les partenaires concernés (agents territoriaux des écoles maternelles, tissu associatif, équipes du Périscolaire Lieslois ont permis de dégager une proposition d'organisation de la semaine de classe pour une répartition plus harmonieuse du temps éducatif. Il restera, dans les mois qui viennent, à organiser la déclinaison de ce dispositif, à revoir le temps dédié aux activités périscolaires facultatives, à adapter l'accueil des classes municipales artistiques, à s'inspirer des conclusions des premiers mois de fonctionnement des collectivités qui se sont déjà engagées, pour être prêts dès la rentrée de septembre 2014 et appliquer ainsi le décret du ministre de l'Éducation nationale, monsieur Vincent Peillon.

Pour l'heure, vivons pleinement ce moment de rentrée scolaire avec nos enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires, mais aussi tous les autres, qu'ils soient collégiens, lycéens ou étudiants.

Septembre est aussi le mois de lancement des travaux de fin d'année. Mais permettez-moi un petit retour en arrière. Depuis avril 2013, et ce pour la première fois depuis 5 ans, la France est entrée en récession (officiellement, un

pays est en récession quand son PIB baisse deux trimestres consécutifs), avec ces conséquences néfastes pour les Français :

- Forte augmentation du nombre de chômeurs (plus de 3 millions)

- Une dette qui franchit la barre des 90 % du PIB

- Des exportations marchandes en chute libre et, plus grave encore, la consommation (positive jusqu'à présent) amorce une baisse historique (- 0.4 % sur le 1er trimestre).

Cette cascade de données économiques négatives entraîne de fait une baisse du moral des Français.

Plus que jamais, ceux-ci n'ont aucune visibilité sur leur avenir et ne savent pas de quoi leurs lendemains seront faits. Cette situation nationale complexe provoque des retombées importantes pour les acteurs économiques, mais également pour les collectivités locales et donc pour Buffard. Ainsi, le vote du budget 2013 en avril dernier a donné lieu à une relâche, voire une légère baisse de nos dotations d'État (DGF) en euros constants, et ce pour la quatrième année successive. Pour porter à bien nos projets budgétés en avril 2013, il nous fallait donc contenir nos dépenses de fonctionnement, ceci afin de préserver notre Capacité d'Autofinancement (CAF) aux environs de 120 000 € à ce jour. En effet, de celle-ci dépend notre capacité d'investissement d'aujourd'hui et de demain.

De plus, depuis 5 années consécutives nous n'avons pas augmenté nos taux d'imposition qui restent en dessous de la moyenne nationale pour les communes de la même strate. Si nous avons souhaité ne pas les augmenter, c'est aussi pour que notre commune reste fiscalement intéressante tant pour les ménages que pour

Mot du maire (Suite)

les petites entreprises, créatrices de notre richesse et d'emplois.

Malgré ce contexte national morose, vous constaterez que Buffard investit toujours dans son avenir, à la hauteur de ses finances, dans tous ses domaines de compétence, en respectant chacune et chacun d'entre vous.

C'est dans un contexte peu facile que nous avons programmé l'étude d'un plan d'aménagement de la commune, obligatoire si nous voulons bénéficier du taux maximum de subventions départementales. Ce plan d'aménagement permettra d'envisager potentiellement des travaux d'aménagement autour de l'église, la réfection de l'ancien dalot d'eau pluviale, la mise sur l'espace public du réseau d'eau potable qui est très vétuste et fuyard à souhait, et également l'enfouissement des réseaux secs (téléphone, éclairage public et électricité), ce qui permettrait de supprimer les "toiles d'araignée" de fils électriques disgracieuses à certains endroits stratégiques du village. Ce qui, également diminuerait le risque de fils arra-

chés par les camions, le vent et la neige, et serait plus esthétique à l'œil. Bien entendu, ces travaux représentent des sommes très importantes pour notre commune et il serait souhaitable de les envisager dès que possible, et de les réaliser par tranches, afin de ne pas mettre en danger les finances communales et de ne pas augmenter intempestivement, nos impôts.

Dans ce même budget, nous avons également projeté la réfection de routes et de rues communales ainsi que des aménagements et la modernisation de la station de pompage.

Dans ces périodes difficiles où l'argent nous est compté il est plus que jamais important de faire jouer respect des biens publics et solidarité, afin que se poursuive la construction du Buffard que nous aimons, le Buffard de demain.

C'est ce à quoi je veille avec vous tous chaque jour.

Guy Paillard

Réfection route et rues

Un point également sur les travaux à venir, qui entraîneront des perturbations dans la circulation des piétons et des usagers.

Le conseil communal avait validé, au mois d'avril 2013, la proposition de réfection de la voie communale N°1 qui fortement dégradée durant l'hiver 2012/2013 par la formation de nombreux nids de poule, posait un problème de sécurité routière. Cette voie communale à l'entrée nord du village relie Buffard à Arc et Senans.

Durant l'été, j'avais obtenu, gratuitement et à titre exceptionnel du CG du Doubs, la réparation des trous sur cette route et sur la rue de Besançon. Parallèlement, sera réalisée la réfection du chemin des bords de Loue allant du stop de la mairie au droit du tennis, celle de la Rue Gambetta, ainsi que la partie fortement dégradée de la rue Saint-Hilaire .

Ces travaux estimés à 100 000 euros TTC par l'ATESAT (*Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire*) seront réalisés en fait pour un montant de 83 000 euros TTC

par l'entreprise de travaux publics Bonnefoy, retenue comme moins-disante après l'appel d'offres du mois de juillet 2013.

De cette somme seront déduits les 30 % de subvention de dotation d'état, ainsi que les 15 % de FCTVA. Ce qui, in fine, représentera une somme de 49 385 euros environ à charge de notre commune, somme qui sera financée en partie par les fonds propres de la commune à hauteur de 30 000 euros, et le solde par un prêt à taux réduit sur une période de 10 ans. Ce qui à terme n'alourdira pas la dette d'investissement communale.

Après cette réalisation, le réseau routier communal sera dans son ensemble en bon état.

Durant les travaux qui auront lieu début novembre, je vous invite à être prudents dans vos déplacements dans les rues concernées (rue du bord de Loue, Gambetta, Saint-Hilaire et sur la voie communale N°1).

Guy Paillard

Relais service public

Depuis le mois de mars 2013, le relais de services publics de la communauté de commune de Quingey a ouvert ses portes. Tous les jours, un agent d'accueil est présent pour accompagner et orienter les personnes qui le désirent sur les différents sites internet des partenaires (CAF, Pôle Emploi, MSA, CPAM...), donner des documents et renseignements pour les diverses démarches.

La borne Visio fonctionne depuis mi-septembre avec des rendez-vous Pôle emploi et CAF pris à l'avance

HORAIRES	
Lundi :	12h30 à 16 h 30
Mardi :	9 h à 12h 30 et 13 h à 16 h30 (RDV Borne Visio)
Mercredi :	12 h 30 à 16 h 30
Jeudi :	12 h 30 à 16 h30
Vendredi :	9 h à 14 h

avec un conseiller. Cette borne visio vous permettra en outre de prendre rendez-vous avec un conseiller de la CAF et/ou de Pôle Emploi.

Un accès internet gratuit vous permet également de vous connecter aux sites partenaires (*avec l'aide de l'agent d'accueil si nécessaire.*)

En cas de besoin ou de renseignements, n'hésitez pas à passer dans les

locaux, à la maison des services de Quingey ou contactez-le : 03.81.51.14.55

Guy Paillard

Gens du voyage

Le 26 juillet 2013 par courrier j'informais la préfecture que des gens du voyage occupaient illégalement un terrain privé sur la commune de Buffard. Dans ce courrier je signalais, suite à une indication de Gérard Chorvot, mon adjoint, que cette occupation posait un triple problème puisque les gens du voyage sont installés sur un terrain qui est :

- ⇒ Dans l'emprise du périmètre de protection du captage d'eau potable de la commune de Liesle.
- ⇒ D'une zone rouge du PPRI. Terrain à risque fort et moyen sur lequel aucun plan de sauvetage n'est prévu.
- ⇒ Zone de Natura 2000 (ZSC et ZPS)

Et que ces trois attributions étaient officiellement reconnues par les services de l'État comme servitudes, avec les droits et les conditions qui s'y rattachent.

Avec l'aide de la gendarmerie, je leur ai demandé de quitter les lieux. Quelques jours plus tard, ils partaient pour bivouaquer dans la plaine de Lombard.

Donc, après avoir sévi dans un premier temps sur notre commune, puis celles de Champagne-sur-Loue, Port-Lesney, Lavans les Quingey, Pointvillers, Pesans... etc., où ils ont généré vols, larcins, vandalismes, incivilités, non respect des règles élémentaires d'hygiène, branchement pirate d'eau potable et électrique, déprédation d'un transformateur ERDF (270 000 euros de dégâts), insultes, coups de fusil... , samedi 10 août 2013 je constatais que les mêmes individus étaient revenus sur le même terrain. Derechef, j'ai demandé à la gendarmerie de Quingey d'intervenir, ce petit jeu du chat et de souris risquant de s'éterniser... Par courrier, le 11 août j'ai demandé à monsieur le Préfet du Doubs un arrêté d'expulsion pour ces indésirables, afin que les gendarmes aient les moyens légaux et immédiats d'expulser ces voyous d'un terrain protégé.

Le 14 août 2013, j'obtenais l'arrêté d'expulsion et je demandais son application. C'est ainsi que le 16 août les forces de gendarmerie expulsaient, manu militari, les voyous.

Le 03/09/2013 suite à des exactions, toujours avec les mêmes individus, sur la commune de Pointvillers intervenait la Gendarmerie de Quingey, ainsi que le PSIG de Besançon, avec fusils d'assaut en bandoulière et gilets pare-balles !

Glissement sémantique

Le 5 septembre 2013, j'écrivais dans les termes suivants à la présidente de la communauté de commune du canton de Quingey. En effet, concernant ce problème des voyous, et avec le soutien de quelques collègues maires, je me sentais autorisé à intervenir avec une certaine fermeté.

"Dans l'affaire concernant ce que beaucoup appellent à tort les gens du voyage, nous avons un problème de sémantique. Effectivement, certains parlent de "gens du voyage", voire de "campeurs", alors qu'il s'agit tout simplement de délinquants, de vandales hors-la-loi, qui agressent et saccagent les biens privés et publics (cf mes courriers du mois dernier).

Si nous avons à nous interroger sur l'aménagement d'espaces pour les gens du voyage, à contrario nous n'avons pas à réfléchir à l'aménagement d'espaces pour recevoir des vandales hors la loi!

Il me semble que devant les autorités nous devons avoir une attitude ferme et appeler les voyous... des voyous ! Il y en a assez de ces discours lénifiants, doucereux, relevant de la bien-pensance absurde, du politiquement correct d'une partie des autorités et de certaines catégories d'intellectuels démagogues.

Il y a des lois ! Qu'elles soient appliquées dans toutes leurs rigueurs comme elles sont appliquées pour les

Suite (gens du voyage)

dépassements de vitesse de 5 km/h (et autres infractions Mineures)!

À vouloir ne pas appeler un chat un chat, cela exaspère la population, jusqu'au jour où il se produira un incident dont la gravité fera prendre des décisions drastiques, mais inappropriées.

À terme, ce laxisme, ces bavardages qui n'ont que trop duré amoindrissent la possibilité de diriger sereinement nos communes.

Si nous ne pouvons obtenir satisfaction auprès des autorités, nous pourrions alerter la presse."

Guy Paillard

OM

La Communauté de Communes du Canton de Quingey exerce la compétence « collecte » sur la totalité de son territoire (9 153 habitants INSEE). La compétence « traitement », transférée au SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets) est exercée par celui-ci dans le domaine de l'incinération, du tri sélectif et l'exploitation du réseau des déchetteries.

I – Ordures ménagères

La collecte est assurée par l'entreprise W. Wetzel. Les ordures ménagères sont incinérées à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (U.I.O.M.) de Besançon, gérée par le SYBERT.

	Tonnage total (en t)	Coût total (en €)	Poids moyen (en kg/hb)	Coût (en €/t)	Coût (en €/hb)
Collecte	1 106.22	129 778.76	120.86	117.32	14.18
Incinération	id	114 687.53	id	103.68	12.53
Total	1 106.22	244 466.29	120.86	221.00	26.71

La CCCQ a perçu une aide d'Eco-Emballages de **8 546.45€** (soutien à l'incinération).

II – Tri sélectif

La CCCQ organise la collecte des matériaux recyclables ainsi :

L'entreprise W. Wetzel collecte en porte à porte l'acier, l'aluminium, les emballages carton, les briques alimentaires et les plastiques.

L'association T.R.I. collecte en porte à porte tous les objets réutilisables, ainsi que les journaux et les encombrants.

Le verre est collecté en apport volontaire (51 conte-

neurs), par l'entreprise Solover.

Les matériaux triés, par convention signée d'une part avec Eco-Emballages, et d'autre part avec chaque repreneur désigné par Eco-Emballages, sont repris ainsi :

- acier : Arcelor Mittal 92070 La Défense
- aluminium : Regeal Effimet, 60200 Compiègne
- papiers/cartons et briques alimentaires : Revipac, 75009 Paris
- plastiques : Valorplast, 92800 Puteaux
- verre : St. Gobain Emballage, 42610 St. Romain le Puy

	Tonnage total (en t)	Coût total (en €)	Poids moyen (en kg/hb)	Coût (en €/t)	Coût (en €/hb)
Collecte & tri	246.10	136 188.26	26.89	553.39	14.88
Verre	479.50	21 236.92	52.39	44.29	2.32
Objets, papier ass. T.R.I.	323.46	27 948.00	35.34	86.40	3.05
Total	1 049.06	185 373.18	114.62	684.08	20.25

Livraison aux divers repreneurs en 2012 :

OM suite

Matériaux	Tonnage (en t)	Montant perçu (en €)	Poids (en kg/hb)
Acier	31.54	5 050.07	3.45
Aluminium	7.02	2 732.14	0.77
Briques alimentaires	22.07		2.41
Papier-carton	77.82	6 416.47	8.50
Plastiques	61.99	18 363.71	6.77
Verre	479.50	14 361.03	52.39
Total	679.94	46 923.42	74.29

L'Association T.R.I., qui n'est liée par convention à la CCCQ que pour l'enlèvement des encombrants, des journaux et textiles, revend ou restaure indépendamment les matériaux ainsi collectés, ce qui finance son activité d'insertion.

La CCCQ a perçu une aide d'Eco-Emballages de **135 803.71€** (soutien à la tonne triée), ainsi qu'une aide d'EcoFolio de **10 493.84€** (soutien au recyclage papier).

Le tri sélectif nous procure l'avantage de la TVA à taux réduit (7% au lieu de 19,60%).

III- Déchetteries

La participation 2012 de la CCCQ aux frais de fonctionnement du SYBERT, qui gère les déchetteries, est de **231 145.45€** (25.25€ / hb).

L'Association T.R.I. a effectué, pour le compte de la

CCCQ, la collecte des encombrants 2 fois par commune, et leur dépôt dans les déchetteries. Cette prestation coûte **8 716€** (0.95€/hb).

IV- Sensibilisation & amortissement des investissements

Les actions de sensibilisation au tri et l'impression de calendriers coûtent **7 265.24€**.

La CCCQ a bénéficié d'une aide à la communication d'Eco-Emballages de **2 866.69€**.

L'amortissement des équipements, pour 2012, s'élève à **27 909.19€**.

V - Charges de personnel

Les charges de personnel (1 TP) s'élèvent à **27 731.78€**. Eco-Emballages a apporté une aide de **7 670.42€**.

VI - Récapitulatif 2012

	Coûts (€)	Aides (€)	Recettes (€)	Coût restant (€)
O.M.	244 466.29	8 546.45		235 919.84
Tri sélectif	185 373.18	146 297.55	46 923.42	- 7 847.79
Déchetteries & encombrants	239 861.45			239 861.45
Sensibilisation & amortis°	35 174.43	2 866.69		32 307.74
Charges de personnel	27 731.78	7 670.42		20 061.36
TOTAL	732 607.13	165 381.11	46 923.42	520 302.60

Soit par habitant

	€
O.M.	25.78
Tri sélectif	-0.86
Déchetteries & encombrants	26.21
Sensibilisation & amortissement	2.69
Charges de personnel	2.19
TOTAL	56.85

OM suite (propos d'un bougon...)

Tout le monde a compris le principe du tri : le verre avec le verre, le plastique avec le plastique, le carton avec le carton, etc. Pourtant, ce n'est pas si simple. Les pots de yaourts en plastique ne peuvent pas être recyclés, ils vont donc dans la poubelle des déchets alimentaires. Mais l'opercule qui ferme le pot de yaourts, où va-t-il ? Dans le doute, je le mets dans les déchets alimentaires.

Je suis agacé par le gaspillage dû au suremballage, notamment des produits alimentaires. La "prise de tête" est constante lors du déballage des courses au retour des magasins.

Mais la réduction des quantités d'emballages n'est hélas pas pour demain, en raison de la surface de support publicitaire que cela apporte aux industriels. Pour simplifier les choses, les industriels ne pourraient-ils pas mettre une estampille de couleurs qui permettrait de savoir à coup sûr dans quelle poubelle jeter nos déchets, couleurs que reprendraient comme code les conteneurs destinés à recevoir les déchets.

Pour lutter contre l'augmentation des déchets, le recyclage est donc nécessaire, mais il doit être inclus dans une démarche plus large. Comme à l'accoutumée nous sommes conviés à trier encore plus et encore mieux. En conseil communautaire, j'ai fait remarquer que nous ne pouvions pas faire beaucoup plus et qu'il conviendrait de retourner la lorgnette pour voir le fameux monde du tri d'une autre façon. Force est de constater qu'à aucun moment il n'est fait allusion à la réduction des déchets en amont.

Sérieusement, lorsque je trie, je sélectionne. Les médias qui, par l'intermédiaire de bimbos météo siliconées, utilisent à grand renfort de bonne conscience et de gestes éco-citoyens, l'expression Tri sélectif, en m'expliquant que de surcroît, 'c'est bon pour la planète', n'imaginent pas que 'Tri sélectif', c'est comme 'monter en haut' ou 'applaudir des deux mains', c'est un pléonasme.

Mais le plus cocasse c'est le concept : des industriels me vendent leurs produits, emballés dans des barquettes aluminium, lesquelles sont emballées dans des sacs plastiques, lesquels sont emballés dans des cartons, lesquels sont parfois encore regroupés par paquets de 12 dans d'autres cartons, lesquels refilmés en 12 douzaines pour la mise en palettes, lesquelles à nouveau filmées, et maintenues avec deux sangles plastique jetables et lorsque j'ai déballé tout ce bazar, je me retrouve avec un amas de cartons, d'aluminium et de plastiques, qu'on me prie, par civisme, d'aller déposer à mes frais dans des conteneurs spécialement prévus pour les recevoir, afin

qu'ils puissent être recyclés, et renvoyés aux industriels, pour que ceux-ci réemballent leurs produits avec, et me les revendent, toujours aussi inutilement emballés !

Faire plus cynique, c'est difficile.

En recyclant sans cesse mes détritrus, je participe à cette spirale infernale : je suis complice de notre propre ensevelissement sous les déchets, qu'ils soient recyclables ou non.

Pour mon cas, le fait de recycler mes déchets m'oblige à :

gérer cinq caisses de couleurs différentes. Ça me prend de la place dans mon garage.

1 OM. 2 Plastique. 3 Papier. 4 Verre. 5 Déchets verts.

Les stocker, les remplir, les vider moi-même dans une benne, en prenant ma voiture et en dépensant du carburant, ce qui n'est bon ni pour mon pouvoir d'achat, ni pour le CO2, ni pour la planète. Le geste citoyen que j'effectue en recyclant mes déchets est totalement annihilé par le geste polluant qui consiste à consommer du carburant pour aller les donner à manger à la benne de recyclage.

Alors, je ne veux plus être le complice des industriels pollueurs, je cesse de recycler mes déchets : je laisse vides les bennes à recyclage et je mets tous mes déchets, pêle-mêle, dans les ordures ménagères. Ainsi les industriels se fourniront en cartons ailleurs, et lorsque la température aura augmenté de 2 degrés, que les forêts d'Amazonie seront devenues aussi étendues que la forêt de Chaux, peut-être accepterons-nous enfin, de diminuer les suremballages : nous sommes responsables de cette situation, par l'achat systématique des produits sous packaging avec des beaux dessins dessus, plutôt que d'acquérir des produits sans emballage, avec juste un code barre.

Ah, et puis... tant qu'à faire, je stoppe l'achat des produits prémâchés, dont l'aspect me fait penser qu'ils sont prédigérés et je vais faire la cuisine moi-même. Un rôti de porc découpé devant moi, frais, acheté chez un boucher servi avec des pommes de terre cuisinées à la graisse d'oie, persil et à l'ail, c'est tout de même autre chose qu'une barquette de hachis Parmentier prédigéré, qui ressemble à un petit pot pour bébé. Tiens ! Curieux, mon rôti de porc et mes pommes de terre n'ont pas de barquette aluminium filmée et sur-emballée.

C'est meilleur, pour moi et ma planète.

Ce sont là, me direz-vous, propos d'un vieux sceptique, mais, en ces temps bouleversés, le scepticisme n'est-il pas le commencement de la sagesse ?

Guy Paillard

Paratonnerre

Le département du Doubs est dans une zone de niveau kéraunique élevé.

L'orage du 24 août 2012 nous a montré combien notre système d'approvisionnement en eau était fragile.

A cette occasion, les systèmes électriques, électro-mécaniques et hydrauliques subissent des dégâts importants, privant les pompiers de l'eau nécessaire pour éteindre l'incendie d'une maison du village, également victime des impacts de la foudre.

De ce fait, la commune a décidé d'installer un paratonnerre sur le bâtiment de captage d'eau.

Après consultation de diverses entreprises c'est une entreprise spécialisée dans ces travaux et qualifiée Qualibat 2012, qualifoudre 2011/2014, qui installa ce dispositif de protection contre les impacts de la foudre.

Le paratonnerre est constitué d'une pointe pleine effilée en acier inoxydable de 3 mètres de hauteur et relié à deux câbles de terre.

Son rayon de protection est de quatorze mètres autour de ce dispositif.

Cependant, malgré son efficacité il faut garder en tête que la protection de cette installation n'a pas une efficacité de 100%.

Guy Paillard

Natura 2000

Initié en septembre 2008, le projet Natura 2000 sur le parc du peigne voit enfin sa concrétisation. Ce parc d'une superficie d'environ 7 hectares sera clôturé, défriché et, par convention, mis à la disposition d'un agriculteur pour y mettre des génisses afin d'en faire l'entretien.

Quant au financement, la commune de Buffard fera l'avance de ce projet, puis par contrat se fera rembourser à cent pour cent par des fonds européens et d'Etat. En 2012 le projet national FIBRE voit le jour. L'Etat a pris des engagements fermes au titre de cette stratégie nationale, insistant particulièrement, dans un esprit de reconquête de la biodiversité, sur la nécessité de préserver et de remettre en bon état des continuités écologiques et de restaurer les milieux naturels dégradés.

Pour soutenir ces engagements, mais également ceux du Grenelle de l'environnement en matière de biodiversité, le Président de la République a annoncé, le 20 octobre 2011, la création d'un fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique (FIBRE), effective depuis la publication du décret n° 2012-228 du 16 février 2012. Le FIBRE a « pour objet d'apporter un concours financier aux projets et programmes favorisant la protection de la biodiversité, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ». En clair c'est l'Etat qui assure l'avance du coût financier, plutôt que la commune. Devant la réticence d'élus communaux, ce projet FIBRE n'a pas abouti, c'est donc notre commune qui fera l'avance de trésorerie.

Historique des rencontres et visites de terrain :

En 2009, visite de terrain avec membre de la commission communale environnement (cf : BUFFARD-Z.P.P.A.U.P.- Environnement- CR de réunion du 21

février 2009).

24/03/2011, visite de terrain avec le maire, pour initier un projet de contrat Natura en faveur de la restauration des pelouses calcaires sèches et habitats associés.

20/01/2012, rencontre en mairie avec M. David, exploitant les parcelles du Founey, Guy Paillard, maire, et Brigitte Pindeler, adjointe : discussion du statut agricole du Founey et de la situation des parcelles du Peigne, réflexions sur les actions et moyens à envisager dans le cadre d'un contrat.

22/03/2012, rencontre en mairie avec M. Serge Baurand, président de l'ACCA de Buffard, Guy Paillard (maire) et Brigitte Pindeler (adjointe) : recherche d'accords par rapport aux activités de chasse sur le Peigne et poursuite de l'élaboration du projet de restauration des habitats et espèces des pelouses calcaires sèches du Peigne, associé à la poursuite du projet de restauration d'une activité pastorale

28/03/2012, visite terrain et clôture avec Brigitte Pindeler et M. l'employé communal Philippe Gautheron.

04/04/2012, visite de terrain pour connaître le ressenti d'un agriculteur local, Thomas Graby, par rapport à la possibilité d'un pâturage de génisses sur ces milieux.

15/06/2012 : réunion au conseil municipal de Buffard pour informations aux conseillers.

Le 13/08/2013 en mairie de Buffard ouverture des plis avec les responsables du syndicat mixte de la Loue en compagnie des adjoints et du maire de Buffard.

Les entreprises retenues sont l'ONF pour la pose des clôtures et l'entreprise XXXX pour le défrichage. Ces travaux commenceront à la fin de l'automne 2013.

Guy Paillard

Entretien des ruisseaux Saint-Hilaire et Fourquette

Après consultation des services juridiques du Conseil Général du Doubs (courrier 12 mars 2013)

Du syndicat mixte de la Loue (courrier 22 avril 2013)

De la police de l'eau (articles de loi suivants de N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 –art. JORF 31 décembre 2006 et l'article L215614 du code de l'environnement modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 – art. 8 JORF 31 décembre 2006 (Courriel avril 2013)

L'entretien régulier des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains.

Guy Paillard

Recensement

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement.

Qui ? Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons.

Où ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes par internet (www.mon.service-public.fr)

Pourquoi ? L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Renseignements et contacts

CSN Besançon - Dépt : 25/39/70/90—03.81.87.18.81

Assainissement routier



Les fortes pluies ont occasionné des inondations à travers le village et particulièrement dans les habitations des entrées nord et sud du village. Tous les deux, et indépendamment, suggèrent la même solution, c'est-à-dire la pose d'un caniveau type CC2 le long de la départementale n°12. Les eaux pluviales ainsi collectées après passage dans un désableur finiront leurs courses dans l'étang Saint-Hilaire en espérant, bien entendu, que celui-ci soit en mesure d'absorber les volumes d'eau toujours de plus en plus importants, sans risque d'inonder le moulin Saint-Hilaire.

Alertée par les riverains de l'entrée nord, la commune de Buffard a consulté un hydrogéologue, ainsi qu'un cabinet d'ingénierie spécialisé dans l'assainissement

Après une estimation du coût de ces travaux imprévus aux environs de 30.000 euros, la commune cherche des aides pour ce financement.

Guy Paillard

Carnet bouquin

Naissance :

Bruet Liam le 16/03/2013

Bardey Adèle le 07/07/2013

Barroca Antonin le 18/07/2013

Mariage

Elise Poupenev/Ghislain Fusillier
Le 20/07/2013

Aurélia Wolff/Sébastien Rousseau
Le 24/08/2013

Décès

Madame Henriette Porteret
Le 25/09/2013

Madame Amélie Minard
Le 27/09/2013

Départs Arrivés

Md Egidi | Madame Holstein le 21/04/2013

Mr Brochet Jean | Mr Bardey Damien le 11/03/2013

Mr Chollet Benoit | Md Petit Sabine 15/03/2013

Mr Wasser Freddy | Mr et Md Jacquot

Md Champlitte | Mr Gouend et Mme Depaix le 9/08/2013

Inscription listes électorales

Elections municipales mars 2014

Elections Européennes Juin 2014

Inscription sur les listes électorales

Avant le 31/12/2013